

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le ministre des Finances annonce un changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Québec, le 9 mars 2021. – Le ministre des Finances, M. Eric Girard, annonce qu'il procède à un changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification, qui vient répondre à une recommandation du Vérificateur général datant de 2013, fera augmenter rétroactivement la dette nette et le déficit cumulé du gouvernement de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2020. Le budget 2021-2022 déposé plus tard en mars et les comptes publics 2020-2021 qui seront déposés à l'automne refléteront cette modification comptable qui n'a aucune incidence sur la dette brute du gouvernement, sur ses programmes d'emprunts et sur l'évaluation de la cote de crédit par les agences de notation.

Citation :

« Cette modification comptable assurera une comparabilité accrue des informations financières du Québec avec celles des autres provinces et des territoires au Canada et permettra au Vérificateur général du Québec de retirer la réserve qu'il formule depuis plusieurs années dans son rapport d'audit portant sur les états financiers consolidés du gouvernement. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec

– 30 –

Source : Fanny Beaudry-Campeau
Directrice des communications
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 514 222-6782